

Je tiens à profiter de cette minute pour dire qu'à Terre-Neuve, nous écoutons depuis des années le gouvernement conservateur provincial nous promettre des milliers d'emplois tout comme le gouvernement conservateur fédéral. Si nous pouvions manger des promesses, tous les Terre-Neuviens pèseraient au moins 600 livres.

En entendant le secrétaire parlementaire faire une telle déclaration, j'ai bien failli me lever pour empêcher ce projet de loi d'être adopté. C'est seulement à la demande du leader parlementaire du parti libéral et de la ministre d'État aux Finances que je vais me rasseoir. Je lance un avertissement aux ministériels.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M^{me} McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, soit lu maintenant pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi sur les revenus pétroliers.

Comme il est près de 16 heures, nous ne regarderons pas la pendule de façon à régler cette question.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2

M. McDermid: Monsieur le président, à propos de l'article 2, mon collègue m'a demandé comment on était arrivé à ces chiffres pour prolonger le crédit d'impôt pour la TRPG. Je voudrais demander à la ministre si nous pouvons avoir des éclaircissements en réponse à la question de mon collègue à ce sujet.

• (1600)

Mme McDougall: Monsieur le président, pour ce qui est des chiffres, le coût est de 35 millions par année civile, et les 64 millions représentent le coût des deux premières années financières. Il n'y a pas de rapport direct avec les chiffres publiés antérieurement, parce que la dernière prévision se fondait sur une vue plus optimiste des prix énergétiques et parce que le crédit passe de \$250,000 à \$500,000.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 6—*Déduction de crédits*

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le président, la ministre peut-elle nous dire quelles études ont été effectuées pour justifier le doublement de ce crédit d'impôt, et quelles sortes d'analyses économiques et de comparaisons ont été faites, parce qu'à d'autres chapitres nous voyons au ministère de

l'Énergie une coupure de 60.4 millions, par exemple sur des programmes d'énergie de remplacement? Je serais curieuse de connaître les raisons de cette coupure de 60 millions, qui porte par exemple sur les énergies de remplacement, alors qu'on accorde cette concession fiscale qui fait perdre environ 60 millions de recettes au profit de l'industrie pétrolière.

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne veux pas sortir du cadre du projet de loi. Il n'y a pas eu d'études particulières de faites à ce sujet. Cela a été calculé société par société. Nous avons effectué ce changement au vu de l'expérience acquise en Saskatchewan, où l'activité de forage est très poussée depuis qu'on y a modifié la loi, car cela fait voir que des incitations fiscales sont importantes dans ce secteur-là de l'industrie.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le président, a-t-on évalué le nombre d'emplois que ce crédit d'impôt devrait contribuer à créer, en comparaison surtout du nombre d'emplois qui vont être supprimés par les autres mesures de l'exposé économique qui concernent les secteurs de l'énergie, des mines et des ressources?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous n'avons pas de nombre précis, mais les conversations que nous avons eues avec les représentants de l'industrie donnent à penser qu'ils comptent sur un relèvement notable de l'activité et sur pas mal d'emplois de ce fait.

Le vice-président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 6 est adopté.)

(Les articles 7 à 13 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à remercier les députés de l'opposition, en particulier le député de Gander-Willington (M. Baker) qui a fait preuve de la modération qui le caractérise mais qui ne s'était pas encore manifestée jusqu'ici aujourd'hui. Je leur en sais gré.

Je voudrais maintenant parler des travaux de la Chambre pour lundi. Les députés se souviendront que cet après-midi la ministre d'État aux Finances a déposé une motion de voies et moyens concernant le projet de loi relatif à la taxe d'accise. J'ai l'intention, pour les travaux de lundi, d'appeler en premier les motions de voies et moyens de la ministre. Après l'appel de ces motions, nous passerons aux travaux annoncés hier pour lundi, c'est-à-dire que nous nous occuperons du projet de loi des travaux publics. Je prévois qu'avec la collaboration de la Chambre, après discussion avec les leaders parlementaires, nous pourrons faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi dans la journée de lundi. Quand ce sera fait, nous pourrons consacrer tout notre temps au projet de loi bien connu qui concerne l'investissement au Canada.